



Saint-Pardoux-la-Croisille

# VIVRE À SAINT-PARDOUX LA CROISILLE

Bulletin municipal, octobre 2015

## éditorial

Ce bulletin pour faire un point sur l'ensemble des événements concernant notre commune : L'école est un service public essentiel pour St Pardoux, c'est pourquoi nous lui avons réservé une place importante dans ce bulletin. Lorsque le DASEN a menacé de remettre en cause son existence à la rentrée 2016 - 2017 nous avons réagi vivement. Le danger est pour le moment écarté, mais restons vigilants (voir l'article ci-contre). Ces prochains mois vont aussi être importants pour l'avenir intercommunal. Nous ne pouvons conserver notre communauté de communes qui est bien en dessous du seuil de 10 000 habitants prévu dans la loi (nous sommes un peu plus de 1200 actuellement). Nous devons donc décider de rejoindre une communauté de communes plus importante. Nous appartenons maintenant au canton de Ste Fortunade, nous sommes depuis sa création dans le Pays de Tulle, il paraît naturel de rejoindre Tulle Agglo, l'intercommunalité qui regroupe toutes les communes de ces deux niveaux territoriaux. L'essentiel, dans ce choix, est de savoir quel dessein territorial nous projetons dans cette nouvelle entité. Nous sommes dans une commune rurale, où l'activité agricole est importante. C'est la première activité économique et c'est celle qui permet à un nombre important d'actifs de vivre et travailler ici. Comme d'autres métiers, l'activité agricole s'est beaucoup transformée et la diversification est devenue une nécessité. A côté des élevages de veaux de lait et de broutards, toujours très présents, se sont développées des activités forestières, de ferme auberge, de transformation fromagère, d'élevage ovin. C'est cette adaptation des agriculteurs de la commune qui a permis la subsistance d'un nombre d'actifs à peu près stable depuis une quarantaine d'années. Il est vrai que le nombre d'exploitations avait beaucoup chuté entre l'après guerre et les années soixante-dix.

Dans notre projet de territoire, nous serons aussi attentifs au développement des moyens modernes de communication. Il y a trop d'espaces dépourvus d'accès à Internet ou aux réseaux de téléphonie mobile sur notre commune.

L'entretien de la voirie communale pourra être transmis à l'intercommunalité, comme le Service Public d'Assainissement Non Collectif qui assure le contrôle réglementaire de toutes les installations non raccordées à un réseau collectif.

C'est donc avec beaucoup d'attention que nous choisirons le prochain regroupement communal et avec l'espoir que toutes les communes de «Doustre et Plateau des Étangs» se retrouvent ensemble dans la même nouvelle entité.

Dominique Albaret

## Ecole

### Les travaux réalisés en 2014 - 2015.

La pièce qui servait de réfectoire était trop petite pour accueillir les 19 élèves en septembre 2014. Nous avons donc décidé de transférer provisoirement la cantine dans le logement vacant au-dessus de la salle de classe. Les parents d'élèves nous ont très justement fait remarquer que cet appartement n'avait pas de sortie de secours. Le bâtiment étant pourvu de 2 cages d'escalier, nous avons posé immédiatement une porte (récupérée de l'ancienne salle des fêtes et qui gisait dans la cave) pour avoir un accès direct au second escalier, permettant ainsi l'évacuation, en cas de danger dans le premier escalier.

L'ancien réfectoire a été transformé en bibliothèque et en vestiaire pour la classe.

Comme toutes les communes, nous sommes tenus de rendre les locaux accessibles à tout public et l'appartement situé au 1er étage n'y échappe pas si sa vocation reste d'accueillir des élèves. Nous proposons de réfléchir à la possibilité d'installer la cantine et les séances péri-éducatives dans la salle des fêtes. Cette solution est réalisable si nous aménageons une cuisine de collectivité appropriée, qui soit une amélioration pouvant également bénéficier aux autres utilisateurs. Nous allons donc constituer un groupe de travail le plus large possible (associations, cantinière, parents d'élèves, habitants, élus) afin d'évaluer ensemble les besoins, pour budgétiser les travaux nécessaires. Dans un souci d'économies, cette idée est privilégiée par rapport à d'autres projets de transformation. L'appartement serait aussitôt remis à la location, les aménagements ayant été réalisés (éléments de cuisine) restant une valeur ajoutée. Nous devons aussi installer des toilettes aux normes dans l'école (dans l'ancienne cuisine), ainsi qu'un préau dans la cour de récréation.



L'effectif de la classe à la rentrée de septembre 2015 est de 18 élèves.

Nous avons reçu une lettre du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale nous avertissant qu'il serait «attentif» aux effectifs de la rentrée 2016.

En effet, on observe un déficit d'élèves sur l'ensemble du département et les services de l'Éducation Nationale ferment les écoles de moins de 14 élèves. Pour notre Regroupement Pédagogique Intercommunal, nous devons accueillir un minimum de 42 élèves (3 fois 14) pour nos 3 Classes (Clergoux, La Roche Canillac et St Pardoux). Le conseil municipal de St Pardoux a voté à l'unanimité une motion en réponse à cette menace.



A Saint-Pardoux-la-Croisille la rentrée s'est bien passée, les enfants étaient contents de se retrouver autour de leur institutrice Laetitia Duclaux et de leur animatrice Nathalie Rouzayrol.

9 filles et 9 garçons :  
5 CP, 6 CE1, 7 CE2

## Atelier arts plastiques

Pascale Guérin, artiste plasticienne de St Bazile, est intervenue auprès des élèves (CP, CE1, CE2) de Laetitia Duclaux. Elle a proposé aux enfants de cultiver leur imaginaire en découvrant des techniques scientifiques et plastiques. A partir d'échantillons, de travaux d'artistes ou de botanistes, les élèves ont dessiné, transformé et réalisé des empreintes de végétaux pour les «déréaliser» et en créer de nouveaux.



En lien avec la réfection de la serve du bourg de Saint-Pardoux, un projet sur les végétaux de la mare s'est construit avec la classe, il a été soutenu financièrement par la Communauté de communes du Doustre et du plateau des étangs et par la DRAC.

Fin juin, les élèves ont présenté leurs réalisations sous la forme d'une exposition, en présence de leurs parents, de la Communauté éducative du RPI, des maires et des élus des communes de Saint-Pardoux-la-Croisille et de La Roche-Canillac.

## Temps péri-éducatifs

Pour cette année (2015/2016) :

- Activités manuelles, de jardinage ou de jeux collectifs.

- 2 cycles d'activités avec Sports et Nature (vélo en oct/nov, l'eau et les énergies renouvelables en mars/avril)

- Ciné-débat 1 fois par mois animé par des élus.

- RENCONTRES INTER-GÉNÉRATIONNELLES :

1-) autour de livres à classer, à présenter

2-) autour de Noël (décorations du village et goûter convivial).



## Des histoires d'ours

Le samedi 23 mai, St Pardoux accueillait le festival itinérant «Coquelicot» qui se déroulait dans tout le Limousin du 18 au 31 mai.

La conteuse Céline Espardellier nous a fait voyager dans l'univers fantastique des contes inuits avec des histoires d'ours, de chasseurs, et d'une grand-mère extraordinaire.

L'après-midi s'est terminé par un goûter convivial.

## Des livres près de chez vous

Rappel : un dépôt livres de la Bibliothèque Départementale de Prêt existe à la Mairie, accessible aux heures d'ouverture. Même si l'installation matérielle, due à l'exiguïté des locaux, n'est pas satisfaisante, c'est un service de proximité pour les habitants.

Un livre, un auteur, un thème vous intéresse, vous le signalez à la Mairie et nous nous le procurerons si la BDP le possède (vous pouvez aussi consulter le catalogue sur le site [www.bdp.correze.fr](http://www.bdp.correze.fr)).

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

**Mairie :** Tél: 05 55 27 79 94  
Fax: 05 55 27 87 91

courriel :  
mairiestpardouxcroisille@orange.fr  
site :  
http://stpardouxlacroisille.pagesperso-orange.fr

### **Horaire d'ouverture de la mairie :**

Mardi et Vendredi : 9h-12h/14h-17h  
Mercredi : 9h-12h  
Samedi : 10h-12h

### **Permanence du maire :**

les vendredis et samedis aux heures d'ouverture de la mairie

### **Agence postale :** 05 44 40 65 03

du lundi au vendredi : 9h-11h 45  
samedi : 10h-12h

### **Déchetterie :** 06 78 62 92 09

Horaires d'hiver (à partir du 27/10)  
Mardi, mercredi, vendredi : 13h-17h  
Samedi : 9h-12h / 14h-17h 30

## Agenda :

Prochains conseils municipaux en 2015 :  
13 octobre, 10 novembre, 8 décembre.

Rassemblement du 11 novembre, à 11h  
devant le monument aux morts, suivi d'un  
verre de l'amitié dans la salle des fêtes.

### **Cours de Gymnastique** ouvert à tous :

Le mardi de 17 à 18h, salle des fêtes, animés  
par Susan Grafton.

## Etat civil

### **Elles nous ont quittés :**

Luce Vernat, Josette Ferrieu et  
Marie Antoinette Mialet.

### **Arrivée des nouveaux habitants :**

Christophe Vachal au Theillot.  
et la famille Adam au Noger  
Nous leur souhaitons la bienvenue.

### **Mariage :**

Pauline Miginiac et Vivien Monsolve se  
sont mariés à Marcillac.

## Plage

Le nouveau règlement de la police des eaux  
du lac de La Valette est paru. Le principal  
changement pour la commune est la pré-  
sence d'un club de plongée subaquatique  
autorisé à exercer ses activités à partir de la  
plage de Charles Bas.

## Amicale Laïque

L'Amicale Laïque se réunira le vendredi 16 octobre à la salle des fêtes à 20h30 pour son  
assemblée générale afin d'élire le bureau et développer les futures manifestations.

Ces activités ne peuvent être pérennes sans bénévoles donc nous vous attendons nom-  
breux avec vos idées, vos envies et votre courage.

A l'issue de cette assemblée un verre de l'amitié vous sera offert.

Par ailleurs petit rappel :

**Samedi 10 octobre un loto est organisé à la salle des fêtes à 20h30**

## ADAP (agenda d'accessibilité programmé) :

Les bâtiments recevant du public doivent être conformes aux normes d'accessibilité,  
pour assurer la sécurité de tous et pour permettre l'accès des personnes à mobilité ré-  
duite.

Le point sur les bâtiments municipaux :

La Mairie est accessible, la salle des fêtes aussi.

Pour l'école, la salle de classe est accessible, la cour de récréation l'est aussi si un adulte  
accompagne l'élève handicapé en contournant le bâtiment par le trottoir, ce qui toute-  
fois, nécessite une demande de dérogation. La cantine devra être mise aux normes d'où  
la nécessité de la délocaliser dans la salle des fêtes (voir le paragraphe sur l'école). Les  
toilettes actuelles ne répondent pas aux normes d'accessibilité.

La poste devra être dotée d'une porte élargie de 3 centimètres et d'un comptoir permet-  
tant à une personne en fauteuil de poser des documents ou rédiger un chèque.

L'épicerie est accessible et devra prévoir une tablette pour les personnes en fauteuil.

L'église n'est pas aménageable car les 3 marches d'entrée doivent être compensées par une  
pente réglementaire de 5% qui arriverait au delà de l'autel. L'entrée par la porte latérale  
est impossible car elle est trop étroite, enfin la pose d'un élévateur engagerait des travaux  
disproportionnés au regard de la faible utilisation du bâtiment (quelque fois par an).  
Nous demandons donc là aussi une dérogation.

## Les éoliennes / ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement)

Les installations et usines susceptibles de  
générer des risques ou des dangers sont  
soumises à une législation et une régle-  
mentation particulières. C'est le cas aussi  
de toutes les installations de production  
d'énergie (éolien, photovoltaïque, hy-  
draulique, méthanisation et évidemment  
nucléaire). Le permis de construire est  
instruit pendant au moins 10 mois par les  
services de l'état et lorsqu'il est complet il  
est assorti d'une enquête publique.

Historique du projet éolien de Saint Par-  
doux la Croisille :

Projet d'une centrale photovoltaïque en  
2010 qui fut abandonné et repris par Gros  
Chastang.

Première prise de contact de l'entreprise  
Raz énergie avec la municipalité début  
2011.

La première délibération autorisant  
l'étude de faisabilité et les études d'impact  
a été voté le 27 septembre 2011.

Le conseil municipal du 9 avril 2013 auto-  
rise Madame le maire, Cécile Fauché, à  
signer la promesse de bail de location des  
parcelles municipales. Ce qui sera fait le 4  
juin 2013.

Première réunion publique d'information  
de l'entreprise Raz énergie le 6 juillet 2013.  
Après les élections municipales de mars  
2014, la nouvelle municipalité exige que

le projet éolien soit assorti de la création  
d'une activité permettant l'embauche de  
personnel local.

Comice cantonal du 6 septembre 2014,  
Raz énergie tient un stand d'information  
sur l'évolution du projet.

Le 4 Novembre 2014, sabotage du mât de  
mesures de la qualité du vent.

Seconde réunion d'information pu-  
blique le 13 décembre 2014, avec la pré-  
sentation des premiers éléments des  
études paysagères et environnementales  
en cours.

Le 06 juin 2015, Raz énergie organise un  
voyage à St Jean de Lachalm pour visiter  
un site éolien en milieu forestier. Une  
quarantaine d'habitants y participent et  
sont reçus par le maire de cette commune.  
Fin juin remontage d'un nouveau mât et  
reprise des mesures de la qualité du vent.  
Raz énergie dépose le permis de  
construire le 17 juillet 2015. Débat public  
sur l'implantation des éoliennes à l'assem-  
blée générale des habitants du 1er août  
2015.

Plusieurs pistes sont étudiées avec l'en-  
treprise, dans le cas où ce projet éolien  
aboutirait, pour créer au moins 3 emplois  
locaux. Plusieurs propositions ont été faite :  
activités touristiques, rachat et transfor-  
mation du Beau Site en un lieu de multi  
activités imaginé avec l'aide de Domi-  
nique et Catherine Bidault, création d'un  
lieu pédagogique sur l'énergie et la nature,  
installation d'une unité de méthanisation.  
Plusieurs de ces hypothèses sont toujours  
à l'étude, et l'entreprise s'est engagée, par  
une lettre du 24 Juillet de M. Samson  
PDG de Samfi-invest, sur le principe de  
la création de trois emplois au moins sur  
la commune.

## Entretien du cimetière

Il vous semble peut être déroutant de voir  
de l'herbe dans les allées gravillonnées  
dans notre cimetière...

Certes, le choix de renoncer définitive-  
ment à l'emploi d'herbicide pour l'entre-  
tien des espaces publics nous oblige à  
prévoir des passages de tondeuse plus  
réguliers dans les allées.

Mais c'est aussi l'occasion de nous poser  
la question suivante : pourquoi l'emploi  
de produits chimiques toxiques pour la  
nature, l'eau et les humains (notamment  
pour les cantonniers qui les manipu-  
laient) nous semble plus « propre » que  
l'herbe naturelle, parfois un peu folle,  
mais inoffensive et sans danger pour l'en-  
vironnement ?



Dans le cimetière, nous maintiendrons  
une herbe le plus ras possible. Il convient  
aussi d'empêcher les eaux de ruisselle-  
ment venant de la route d'entrer et de  
raviner l'allée centrale. Des travaux vont  
être entrepris en ce sens.

Cette année les cantonniers ont décapé  
les murs au nettoyeur haute pression, et  
tondu l'herbe 5 fois.

## Tri des déchets et respect de l'environnement

Dans les containers installés près du ci-  
metière, les habitants peuvent déposer  
le verre, les emballages en plastique, les  
journaux et les cartons (en résumé, ce  
qui est recyclable), permettant ainsi de  
réduire le volume des ordures ménagères  
à incinérer.

Nous avons constaté, cet été, que les  
abords de ces poubelles étaient encom-  
brés de détritiques qui ne pouvaient entrer  
dans le tri sélectif.

### **RAPPEL :**

**Ce qui ne peut être déposé à St Pardoux  
doit être porté à la déchetterie de Gros-  
Chastang.**

**Merci à tous de respecter les consignes  
de tri et de garder propre cet emplace-  
ment.**

## Société de chasse

Après une saison 2014 - 2015 satisfaisante, qui a vu l'organisation de plusieurs manifes-  
tations, nous allons commencer la saison 2015 - 2016.

Nous tenons à remercier les habitants et les propriétaires pour leur compréhension à  
l'égard de notre activité.

## Commission travaux pour la future cuisine.

**Pour définir les besoins des différents utilisateurs de la cuisine de la salle des fêtes, nous organisons une commission avec tous les habitants qui veulent participer à cette réflexion. Nous ferons une première réunion jeudi 15 octobre à 20h30 à la salle des fêtes. Inscrivez-vous à la mairie pour y participer.**